



## Catalogue ENSV

### Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format-ion-continue>

**Durée :** 4 jours

**Lieu :** voir site ENSV

### Public :

Inspecteurs sous-produits animaux en services déconcentrés.

### Organismes pressentis pour intervenir :

- Direction générale de l'alimentation (DGAI),
- Référent national sous-produit animaux,
- Services vétérinaires.

### Responsable pédagogique :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV

### Inscriptions :

ENSV

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

[formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr](mailto:formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr)

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 800 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation.

Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture.

## Sous-produits animaux : inspection en ateliers de conversion en biogaz ou compost

### Contexte :

La réglementation relative aux sous-produits animaux a prévu la possibilité de valorisation des produits animaux en filière énergétique ou fertilisante. Le Grenelle de l'environnement, le développement durable et des paramètres économiques divers dynamisent des filières traditionnelles (compost) ou novatrices (biogaz). L'inspection est donc confrontée à de nouveaux domaines pour lesquels l'évaluation du risque sanitaire et l'application d'une réglementation dense apparaissent complexes. La délivrance de l'agrément, l'autorisation de paramètres de conversion et l'inspection au sens strict sont complémentaires de la sécurisation de ces filières en développement.

### Objectif général :

Etre capable de mener une inspection dans un atelier pratiquant la conversion en biogaz ou compost.

### Objectifs pédagogiques :

- Appréhender les spécificités liées à la réglementation sous-produit animaux au sein d'installation de compostage ou de conversion en biogaz ;
- Savoir utiliser cette réglementation dans le cadre de l'inspection dans les ateliers agréés et en dissociant les éléments déjà couverts par la réglementation environnementale, en particulier celle relative aux déchets et biodéchets ;
- Connaître les principaux paramètres et procédés technologiques utilisés au cours des procédés de fabrication (transformation et compost) ;
- Etre capable d'instruire un dossier d'agrément.

### Contenu :

- Bases réglementaires en terme sanitaire pour les activités de conversion de sous-produits animaux ;
- Agrément : instruction du dossier et délivrance de l'agrément ;
- Validation de paramètres autres que normés ;
- Liens avec la réglementation déchets biodéchets.

**Méthodes pédagogiques :** conférences, études de cas, exercices d'application.

### Pré-requis :

Lecture préalable du règlement princeps.

Etre en charge de l'inspection ou de l'instruction de dossiers d'ateliers agréés au titre du règlement (CE) n° 1069/2009 pour ce qui concerne l'activité de conversion en compost ou biogaz.